



Les protections collectives

- **Tenir compte du facteur bruit lors des nouveaux projets et aménagements** → action en amont : choix des matériaux et machines.
- **Réduire les bruits les plus forts à la source** → action sur l'émission : capotage des machines, éloignement des moteurs, installation de silentbloc, etc.
- **Limiter la propagation aérienne des bruits** → action sur la propagation : améliorer l'absorption du local (exemple : faux-plafond), mettre en place des obstacles qui absorbent les ondes sonores : baffles suspendus, claustras, corner traps.
- **Isoler les salariés du bruit** → action sur la réception : création d'une cabine isolée avec un poste de pilotage.
- **Mettre en place la signalétique.**
- **Former et informer.**

Les protections individuelles



Bouchons d'oreilles à façonner (jetables)



Bouchons préformés (réutilisables)



Arceaux (avec bouchons réutilisables)



Casques coquilles (passifs ou actifs)

Bouchons d'oreilles moulés sur mesure (en acrylique ou silicone)



Votre environnement de travail est-il trop bruyant ?

L'INRS propose ce questionnaire, préalable au diagnostic d'un risque bruit dans votre entreprise.

1. Devez-vous élever la voix pour parler avec un collègue situé à 1 mètre ?
 Oui Non
2. Vos oreilles se bouchent-elles pendant ou à la fin de votre journée de travail ?
 Oui Non
3. De retour chez vous après une journée de travail, devez-vous augmenter le volume de votre radio ou téléviseur ?
 Oui Non
4. Après plusieurs années de travail, avez-vous des difficultés à entendre les conversations dans les lieux bruyants ?
 Oui Non

Si vous avez répondu "oui" à au moins une de ces questions, alors le bruit représente peut-être un risque pour votre santé.





Le Bruit

Comment se protéger ?



DES EXPERTS PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL POUR VOUS ACCOMPAGNER

Suivez-nous sur  

Retrouvez toute notre documentation sur www.preventionsantetravail35.fr

Tous droits réservés Prévention santé travail 35 | 94-EQP-MED-18 | Mars 2025



Ce qu'il faut retenir

Bruit : ensemble de sons produits par la vibration de l'air, perçu comme gênant ou désagréable.

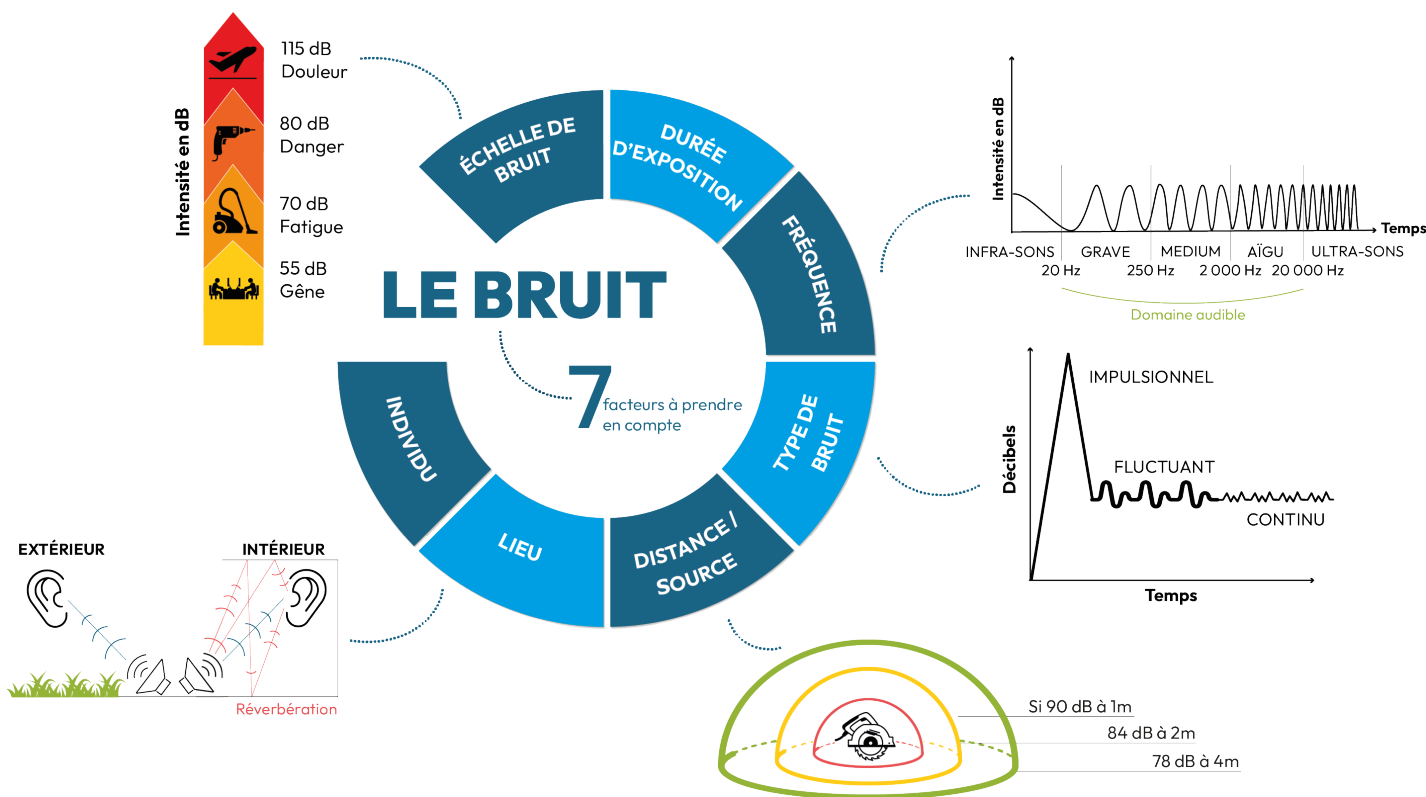
Cela en fait une notion subjective : le même son peut être utile, agréable ou gênant selon qui l'entend et à quel moment. Au-delà d'une certaine limite (niveau sonore très élevé), tous les sons sont gênants voire dangereux et nocifs, même les sons agréables comme la musique.

L'unité principale de mesure est le décibel "dB" (unité logarithmique).



Les niveaux sonores ne s'additionnent pas de façon linéaire. **Si la source sonore est doublée, le niveau sonore augmente de 3 dB(A).**

7 facteurs influençant le degré de risque



Réglementation

Décret 2006-892 du 19 juillet 2006

	Exposition moyenne quotidienne (LEX,8h)	Niveau de crête (LPC)
1^{er} seuil réglementaire	80 dB(A)	135 dB(C)
2^{ème} seuil réglementaire	85 dB(A)	137 dB(C)
Valeur Limite d'Exposition (VLE)*	87 dB(A)	140 dB(C)

*Atténuation des protections auditives comprises

Effets sur la santé

Pour une journée de 8h, on considère que le bruit entraîne une fatigue auditive à partir de 70 dB(A).

Au-dessus de 80 dB(A) il y a danger pour l'audition. Les acouphènes, l'hyperacousie et la surdité en sont les conséquences. Si le niveau de bruit est supérieur, l'exposition doit être de plus courte durée.

La surdité liée au bruit est irréversible. Elle peut être reconnue comme une maladie professionnelle (tableau n°42 du régime général).

Autre effets nocifs : stress, anxiété, hypertension, troubles du sommeil, de la digestion et du rythme cardiaque, etc. Ces effets entraînent non seulement d'autres risques d'accidents du travail mais également des gênes dans la vie familiale, sociale et culturelle.

Agents ototoxiques



Le risque de surdité peut être majoré lorsqu'il y a exposition conjointe avec certains agents chimiques dits "ototoxiques" comme les **solvants aromatiques**, le **monoxyde de carbone** et l'**acide cyanhydrique**. Une oreille fragilisée par des agents ototoxiques peut être plus vulnérable à une exposition au bruit et souffrir d'une augmentation de la surdité, par rapport à une oreille exposée uniquement à une agression sonore.

Pendant la grossesse

Le bruit peut représenter un danger pour les fœtus. Au cours des 3 derniers mois de grossesse, l'oreille interne du fœtus est particulièrement sensible. Les bruits inférieurs à 250 Hz traversent facilement les barrières naturelles qui le protègent et sont donc potentiellement dangereux pour l'audition des enfants à naître.

